

AVIS D'ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION, LA FORMATION A L'UTILISATION, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE DE SECURISATION DU RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE SUR LE DROIT DE TRAFIC ET LE RENOUELEMENT DE SES EQUIPEMENTS ET MATERIELS.

SECTION I - AUTORITE CONTRACTANTE	
Autorité Contractante	L'État de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministre des Transports, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État.
Adresse et coordonnées	Ville : Abidjan Téléphone : +225 20 34 48 57 58 Code postal : 01 BP 739 Abidjan 01 Adresse : Immeuble Postel 2001, 21 ^{ème} étage
Nature de l'Autorité Contractante	État
SECTION II - OBJET DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	
Intitulé du contrat	Contrat pour la Conception, le Financement, la Réalisation, la Formation à l'Utilisation, l'Exploitation, la Maintenance et l'Entretien d'une Solution Informatique de Sécurisation du Recouvrement de la Redevance sur le Droit de Trafic et le Renouvellement de ses Equipements et Matériels.
Textes de base	<ul style="list-style-type: none"> - ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ; - décret n°2018-358 du 29 mars 2018 déterminant les règles relatives aux contrats de Partenariats Public-Privé ; - décret n°2018-359 du 29 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé.
Localisation du projet	République de Côte d'Ivoire
Coût du projet	
SECTION III - PROCEDURE	
Procédure de passation	
Avis légaux	<ul style="list-style-type: none"> - avis préalable favorable ; - autorisation du Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État.
Partenaire privé	Continental Maritime Services
SECTION IV - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT	
Périmètre d'activités	Le Partenaire Privé assure le financement, la réalisation, la formation à l'utilisation, l'exploitation, la maintenance et l'entretien d'une solution informatique de sécurisation du recouvrement de la redevance sur le droit de trafic et le renouvellement de ses équipements et matériels.
Durée du contrat	
Engagements des parties	
Répartition envisagée des investissements	
Modalités de rémunération	
SECTION V - ATTRIBUTION DU CONTRAT	

Date de signature et d'approbation du contrat	<ul style="list-style-type: none">- Contrat conclu en date du 22 mars 2021 ;- Contrat approuvé par le décret n°2022-52 du 19 janvier 2022.
Conditions suspensives à l'entrée en vigueur	
Date d'entrée en vigueur	